

Foire aux questions

Période d'allocation 2017/2019

Décembre 2016

Table des matières

Sommes allouées.....	1
Admissibilité	3
Faire une demande financement	4

Sommes allouées

Quel est le montant disponible pour la période 2017/2019 ?

Le montant total de financement actuellement disponible pour la période d'allocation 2017/2019 s'élève à 11,1 milliards de dollars US, soit 10,3 milliards de dollars US correspondant aux sommes allouées aux pays et 800 millions de dollars US destinés aux investissements à effet catalyseur.

Pourquoi le Fonds mondial a-t-il adopté une nouvelle méthodologie d'allocation pour la période 2017/2019 ?

La méthodologie d'allocation a été peaufinée afin de réaliser les objectifs de la « Stratégie 2017/2022 du Fonds mondial : investir pour mettre fin aux épidémies » et s'appuyer sur les enseignements tirés pendant la période 2014/2016. La méthode de financement reposant sur l'allocation vise à augmenter l'impact des programmes de traitement et de soins des personnes atteintes du VIH, de la tuberculose et du paludisme, et à mettre en place des systèmes résistants et pérennes pour la santé.

Comment fonctionne la méthodologie d'allocation ?

Le barème d'allocation des fonds destinés aux programmes de pays sera fonction de la charge de morbidité (déterminée par les partenaires techniques) et de la capacité économique de chaque pays (mesurée par le revenu national brut par habitant). Il dépend aussi des parts minimales et maximales, des ajustements liés au financement extérieur et de la nécessité d'intensification et de réductions progressives.

En outre, le Fonds mondial adapte les sommes allouées dans le cadre d'une procédure d'ajustement qualitatif afin de traiter les cas où la situation spécifique d'un pays n'est pas suffisamment prise en compte dans le barème d'allocation, par exemple, les besoins des populations touchées de manière disproportionnée par les maladies. Le Comité de la stratégie et le

Conseil d'administration du Fonds mondial ont mis en œuvre la procédure d'ajustement qualitatif pour la période 2017/2019.

Quelles sont les nouveautés de la méthodologie d'allocation ?

La méthodologie d'allocation a été peaufinée en vue d'assurer davantage d'impact, de simplicité, de souplesse et de prévisibilité, et de réaliser les objectifs de la Stratégie 2017/2022 du Fonds mondial et :

- d'affecter une part accrue des financements aux pays dont la charge de morbidité est plus élevée et la capacité économique plus faible ;
- d'intervenir spécialement pour combattre les épidémies de VIH au sein des populations-clés, pour lutter contre la menace de la tuberculose multirésistante et pour contribuer aux efforts d'élimination du paludisme ; et
- de soutenir les réductions progressives et durables dans les cas où le financement diminue.

Pourquoi certains pays reçoivent-ils plus ou moins de fonds que lors de la période précédente ?

Pour la période 2017/2019, les sommes allouées aux pays peuvent être utilisées pendant trois ans. Le montant des allocations communiqué en 2014 concernait une période quatre ans, car il s'agissait d'une transition à la suite de l'abandon de l'approche de financement fondé sur les séries.

La méthode d'allocation pour 2017/2019 vise à augmenter l'impact en assurant un meilleur alignement des financements du Fonds mondial sur les pays ayant la charge de morbidité la plus élevée et la capacité économique la plus faible, ainsi que sur les populations-clés et vulnérables touchées de manière disproportionnée par les trois maladies. La nouvelle méthode d'allocation s'applique à l'ensemble du financement disponible au titre des sommes allouées aux pays pour la période 2017/2019 et détermine ces dernières. Ainsi, sur l'ensemble du portefeuille, certains programmes de pays voient une augmentation de leur financement, d'autres une diminution.

Un pays peut-il demander un réexamen de la somme qui lui est allouée ?

Il n'est pas possible de réexaminer les sommes allouées ou de demander une « subvention écourtée » utilisant la totalité du montant alloué pour la période 2017/2019. Toutefois, les pays sont invités à joindre une demande de financement hiérarchisée au-delà de la somme allouée à leur demande de financement, qui pourra être financée grâce à des gains d'efficacité ou une optimisation de portefeuille si le financement est disponible. Ces demandes de financement au-delà de la somme allouée seront versées au registre des demandes de qualité non financées après examen et recommandation par le Comité technique d'examen des propositions.

Quel sera l'impact général de la méthodologie révisée ?

La méthodologie révisée s'efforce d'intensifier le financement pour qu'il soit supérieur aux niveaux de dépense actuels et prévus dans les pays dont la charge de morbidité est la plus élevée et la capacité économique la plus faible ainsi que dans les domaines stratégiques prioritaires. Les principaux domaines prioritaires comprennent les pays où la charge de morbidité du VIH est disproportionnellement élevée parmi les adolescentes et les jeunes femmes, les pays où la charge de morbidité de la tuberculose multirésistante est élevée et les 15 pays où la charge de morbidité du paludisme est la plus élevée. À cette fin, la méthodologie crée un équilibre en augmentant le financement dans certains pays et en le réduisant progressivement et durablement dans d'autres. La méthodologie prend spécifiquement en compte les épidémies de VIH au sein des populations-clés, la menace de la tuberculose multirésistante, ainsi que les efforts d'élimination du paludisme.

Qu'est-ce qu'un investissement à effet catalyseur ?

Les investissements à effet catalyseur visent à mettre à profit les sommes allouées aux pays afin de maximiser l'impact, conformément à l'objectif de la stratégie 2017/2022. Ils ont été définis en collaboration notamment avec l'OMS, l'ONUSIDA et les partenariats Halte à la tuberculose et Faire reculer le paludisme. Les investissements à effet catalyseur offrent des modalités de financement au-delà (et en sus) des sommes allouées aux pays et représentent l'évolution des financements d'encouragement, des financements régionaux et des initiatives spéciales pour la prochaine période d'allocation.

Les investissements à effet catalyseur sont destinés à encourager l'utilisation des sommes allouées aux pays à l'appui des priorités stratégiques, notamment en faveur des populations-clés et vulnérables, des adolescentes et des jeunes femmes, et des programmes qui tiennent compte des obstacles fondés sur les droits de l'Homme et les questions de genre, et ceux qui contribuent à des systèmes résistants et pérennes pour la santé. Les investissements à effet catalyseur visent également le financement de démarches multipays et d'initiatives stratégiques, à l'image du Fonds d'urgence et de l'initiative sur les communautés, les droits et le genre, qui ne peuvent être financées par les sommes allouées en raison de leur nature transversale ou innovante ou parce qu'elles ne correspondent pas au cycle d'allocation.

À l'échelle mondiale, quelle est la répartition par maladie du montant total des sommes allouées ?

Bien que les candidats aient une certaine marge de manœuvre au moment de décider de la répartition du financement entre leurs programmes, conformément à la méthodologie d'allocation, les ressources sont réparties entre les trois maladies selon la formule approuvée par le Conseil d'administration du Fonds mondial :

- VIH et sida : 50 % ;
- tuberculose : 18 % ; et
- paludisme : 32 %.

Admissibilité

Qui a reçu une lettre d'allocation ?

Les pays bénéficiant d'allocations ont reçu une lettre en décembre 2016 concernant le montant de la somme allouée. Cette lettre d'allocation a été envoyée au Président de l'instance de coordination nationale du Fonds mondial concernée. La liste d'admissibilité de 2017, qui était à la base des allocations pour la période 2017/2019, est disponible sur notre [site web](#). Remarque : l'admissibilité à un financement du Fonds mondial ne garantit pas l'allocation d'une somme.

Comment l'admissibilité au financement est-elle déterminée ?

Une nouvelle politique d'admissibilité est disponible sur le [site web](#) du Fonds mondial. Celui-ci accorde toujours ses financements au vu de deux critères principaux : le niveau de revenu et la charge de morbidité. Deux modifications importantes ont été apportées : le Fonds mondial utilise maintenant une moyenne sur trois ans du dernier revenu national brut (RNB) par habitant (méthode Atlas) disponible pour déterminer le niveau de revenu, et les composantes doivent être admissibles sur deux années consécutives pour qu'une somme puisse leur être allouée. Remarque : l'admissibilité à un financement du Fonds mondial ne garantit pas l'allocation d'une somme.

Les seuils d’admissibilité sont mis à jour chaque année. Quelles sont les conséquences sur le montant d’une allocation pour un pays devenu admissible ou ne répondant plus aux critères pendant la période d’allocation ?

L’admissibilité est fonction du niveau de revenu d’un pays et des données officielles de la charge de morbidité fournies par les partenaires techniques avant le début de chaque période d’allocation. Un pays ou un programme qui devient admissible pendant une période d’allocation peut recevoir des crédits, sous réserve de la disponibilité des financements, uniquement s’il est devenu admissible sur deux années consécutives.

Un pays ou un programme qui cesse de répondre aux conditions pendant une période d’allocation, avant d’avoir reçu le financement conserve le droit de le recevoir. Toutefois, le Fonds mondial peut adapter le niveau de financement.

Faire une demande financement

Le calendrier de ma nouvelle subvention doit-il correspondre à la période d’allocation de 2017 à 2019 ?

La période d’allocation fait référence à la période au cours de laquelle des pays admissibles peuvent accéder à leur financement. Pour la période de trois ans débutant en janvier 2017, toutes les subventions devront être approuvées par le Conseil d’administration du Fonds mondial avant la fin de 2019. Toutefois, la date de début des subventions diffère selon les pays. L’allocation pour la période 2017/2019 correspond à un montant de financement pour trois ans, à utiliser sur une période de trois ans commençant dès la fin de la subvention en cours allouée pour la période de 2014/2016.

Quand dois-je présenter une demande de financement ?

En règle générale, la planification et la mise en œuvre des subventions doivent s’aligner sur les cycles nationaux de planification. Les candidats doivent garder à l’esprit que les financements des allocations de 2014/2016 et 2017/2019 ne peuvent pas être regroupés ni se chevaucher. Par conséquent, ils doivent prévoir leurs demandes de financement suffisamment à l’avance pour que les nouvelles subventions puissent commencer dès la fin de la période de mise en œuvre actuelle de 2014/2016.

Les dossiers de demande de financement relatifs à une reconduction du programme doivent être reçus avant la première [période d’examen du Comité technique](#).

Quels candidats doivent soumettre leur demande en priorité ?

Le Fonds mondial encourage les pays dont les subventions en cours arrivent à échéance en 2017 à présenter une demande de financement au titre de l’une des deux premières périodes d’examen prévues en 2017, afin qu’ils puissent établir et faire approuver leurs subventions avant l’expiration des subventions en cours. L’obtention de cette approbation avant la fin de l’exercice repose sur l’hypothèse selon laquelle la subvention peut être établie en quatre mois. Ainsi, cela évitera aux candidats d’engager une procédure gourmande en temps et en ressources pour faire proroger leurs subventions en cours, et de devoir par la suite élaborer une demande de financement pour le reliquat du montant de l’allocation.

Faut-il soumettre une demande pour toutes les sommes allouées à la même date ?

Les pays peuvent soumettre une demande au maximum pour chaque composante de maladie admissible. Bien que nous encourageons les candidatures conjointes, les demandes de financement

pour différents programmes peuvent être transmises à différents moments. Toutefois, il est nécessaire d'obtenir la décision de répartition du programme avant la soumission de ces premières demandes de financement.

Si ma subvention prend fin en décembre 2018, bénéficierai-je uniquement d'une allocation de deux ans ?

Toutes les sommes allouées pourront être utilisées sur une période de trois ans commençant dès la fin des subventions en cours pour la période d'allocation 2014/2016.

Est-il vrai qu'aucun chevauchement ni regroupement des financements de la période d'allocation en cours (2014/2016) et la suivante (2017/2019) ne sont possibles ? Est-ce nouveau ?

Il ne s'agit pas d'une nouvelle politique, mais cette approche n'était pas encore appliquée quand le modèle de financement reposant sur l'allocation a été mis en place pour la période 2014/2016, lorsque le Fonds mondial est passé du modèle de financement fondé sur les séries à celui reposant sur l'allocation.

Désormais, chaque financement de trois ans représente un montant disponible pour une période de trois ans, déterminée pour chaque pays sur la base de la date de fin de la subvention en cours. Les fonds non utilisés à la date de fin des subventions pour la période 2014/2016 ne peuvent s'ajouter au financement pour la période d'allocation 2017/2019.

Si une prorogation s'avère nécessaire, comment sera-t-elle financée ?

Les financements accordés au titre des périodes d'allocations de 2014/2016 et de 2017/2019 ne peuvent être regroupés ou se chevaucher. Par conséquent, les candidats doivent planifier leurs demandes de financement suffisamment à l'avance pour que les sommes qui leur sont nouvellement allouées prennent le relais immédiatement à la fin de la période de subvention en cours de 2014/2016. Si une reconduction est néanmoins requise, le montant accordé sera déduit de la nouvelle somme allouée au candidat pour la période d'allocation 2017/2019.

Les pays n'ayant pas pu utiliser pleinement les subventions accordées pour 2014/2016 pendant la période de mise en œuvre bénéficieront-ils d'un financement inférieur en 2017/2019 ?

S'ils n'ont pas eu la possibilité d'utiliser pleinement les subventions pour la période en cours, les pays ne seront pas « pénalisés ». Toutefois, les niveaux de dépenses actuels et prévisionnels pour la période 2014/2016 sont pris en considération pour décider si les montants d'allocation nécessiteront une augmentation ou une réduction progressive.

Le processus d'ajustement qualitatif tient également compte du potentiel d'un programme à absorber le nouveau montant d'allocation (en plus d'autres facteurs importants, comme l'impact des fonds). Cela permet donc d'intensifier les ressources, en tenant compte du barème d'allocation et du contexte du pays, et n'impose pas de limites aux programmes du pays quant à leurs niveaux de dépenses actuels et prévisionnels pour la période 2014/2016.

Les fonds non utilisés à l'issue de la subvention seront rendus au Fonds mondial et serviront aux investissements d'optimisation de portefeuille pendant la période d'allocation.

En quoi la « demande de financements hiérarchisés au-delà de la somme allouée » se distingue-t-elle de la présentation exhaustive des besoins ?

Les candidats ne sont plus tenus d'inclure une présentation exhaustive des besoins dans leur demande de financement. En revanche, ils doivent désormais dresser une liste hiérarchisée et chiffrée des activités à financer au-delà de la somme allouée dans toutes leurs demandes de financement. Tous les pays s'en serviront pour présenter des interventions supplémentaires, selon leur priorité, dans le cas où d'autres ressources se libéreraient. Cette liste sera examinée par le Comité technique d'examen des propositions et les interventions centrées stratégiquement, solides techniquement et possédant un impact potentiel pourront être inscrites au registre des « demandes de qualité non financées ».

Ainsi, les pays sont en mesure d'intégrer des interventions centrées stratégiquement et techniquement fiables dans leurs programmes si de nouveaux fonds deviennent disponibles pendant l'établissement ou la mise en œuvre de la subvention.

Le financement des interventions inscrites au registre des demandes de qualité non financées peut provenir de plusieurs sources, pendant toute la durée du cycle de vie de la subvention : optimisation du portefeuille du Fonds mondial, investissements privés ou accords Debt2Health.